



République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

Date de convocation : 07/05/2024 – Date d’affichage : 07/05/2024

Nombre de membres en exercice : 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille,
M. DOS SANTOS Miguel, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre,
M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine,

Procurations :

M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis

Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à Mme DENUT Jacqueline

Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille

Secrétaire de séance : Mme DERYCKE Mireille

➤ PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024

Aucune observation - Approuvé

➤ DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision 05/2024 : Bail commercial local 7 rue Varanfrain

Le local sis 7 rue Varanfrain est mis en location à l’association « Coopérative Etic » à compter du 01/05/2024 pour un loyer mensuel de 480.00 €, charges de chauffage comprises.

Décision 06/2024 : Droit de Prémption Urbain

Vente des parcelles D 827 et 1584 d’une superficie totale de 227 m² sises 18 rue Roger Tessé comprenant 6 appartements – Prix 180 000.00 €

Vente des parcelles D 92 et 93 d’une superficie totale de 26 m² sises 19 rue Bourg-Reynaud comprenant une maison de village à usage d’habitation – Prix 120 000.00 € dont mobilier 3 350.00 €

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Décision 07/2024 : Travaux de rénovation de l’éclairage public

Le marché de rénovation de l’éclairage public est attribué au groupement d’entreprises ETEC-INEO pour un montant HT de 386 195.50 €.

Les demandes d’aides seront déposées auprès de l’Etat, la Région, le Département et tout autre organisme susceptible de co-financer cette opération dans la limite des 80 % du marché total HT.

➤ VENTE DES TERRAINS DE LA BASE DE LOISIRS ET PISTE VTT À LA CCSB

Lors de la création de la retenue EDF en amont du barrage de Saint-Sauveur, la commune avait profité de cet aménagement pour créer un plan d'eau à proximité.

Pour ce faire, elle a acquis des terrains à Basse Isclamare. Le projet d'aménagement (clôture, constructions, bassins...) a été pris en charge par la Communauté de Communes du Serrois devenue par fusion Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch ainsi qu'un terrain aménagé en piste VTT à proximité de la base de loisirs.

La CCSB désire devenir propriétaire à part entière de la base de loisirs et de la piste VTT.

La superficie est d'environ 15 ha, superficie exacte à définir avec un géomètre.

Considérant l'investissement constant que demandent l'attractivité d'une base de loisirs et sa gestion, la commune ne pourrait, en cas de résiliation de la convention, en supporter les acquisitions immobilières, les travaux d'entretien courants et/ou imprévisibles, les charges inhérentes à sa gestion. Il en va de même pour la piste VTT qui demande un entretien régulier que la commune ne pourrait pas assurer scrupuleusement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 300 000.00 €, frais d'actes en sus et remboursement au prorata temporis des taxes foncières.

➤ MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE

La commune a été saisie par la SARL M.C TPM pour l'utilisation d'une partie de la parcelle communale B 1247 sise à Germanette afin d'y entreposer des matériaux. La superficie concernée est de 2600 m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de ce terrain à titre précaire et provisoire, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 5 années contre une redevance annuelle de 1 250.00 € révisable chaque année.

➤ APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ORGANISATION D'UNE BROCANTE ET VIDE-GRENIERS - ATTRIBUTION

L'appel à manifestation d'intérêt cité en objet lancé par la commune n'a reçu qu'une seule candidature : l'association Les Amis du Village Touristique de Serres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie cette organisation d'une brocante, vide-greniers à cette association pour la période de mai à octobre et fixe la redevance par manifestation à 100 €.

➤ CHARGES DES ÉCOLES ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Le coût global de fonctionnement supporté par la commune de Serres s'est élevé à 135 134.68 € (établi d'après le compte administratif 2022) ce qui représente un coût par élève à 1 185.39 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la refacturation de ces frais de scolarité aux communes concernées par la scolarisation d'un enfant à l'école communale de Serres.

➤ CHARGES PÉRISCOLAIRES POUR ENFANTS SCOLARISÉS DANS UNE COMMUNE EXTÉRIEURE

Mme Véronique Arlaud, adjointe responsable des affaires scolaires, fait part que des enfants domiciliés sur la commune de Serres, fréquentent des écoles extérieures à la communes en raison de garde alternée particulièrement.

Elle précise les tarifs appliqués par la commune de Serres pour les enfants scolarisés à l'école primaire de la commune et les participations appliquées ou non pour les services périscolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 1.50 € pour les frais de repas aux cantines scolaires et refuse toute participations aux autres frais de services périscolaires.

➤ CONVENTIONS RELATIVES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ET SERVICES PÉRISCOLAIRES DE LA COMMUNE DE TRESCLÉOUX

La commune de Trescléoux a présenté deux conventions pour la scolarité d'un enfant en garde alternée de la commune de Serres sur sa commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais de scolarité à hauteur de 50 %, accepte la participation aux frais de repas pour une semaine sur deux à hauteur de 1.50 € par repas

➤ CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE LARAGNE-MONTÉGLIN POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans le cadre du plan interministériel de prévention des noyades, des dispositifs nationaux sont mis en place pour les écoliers.

La commune de Serres n'ayant pas de piscine municipale, la commune de Laragne-Montéglin, dotée de cette structure propose une convention pour accueillir les élèves de la commune de Serres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

➤ LIGNE DE TRÉSORERIE

La ligne de trésorerie actuelle arrive à échéance le 15 juin prochain. Cette dernière n'a pas été utilisée.

Le maire indique qu'il est judicieux d'en conclure une autre afin de faire face à un éventuel besoin de trésorerie dans l'année.

Deux organismes de crédits ont été consultés, il présente les offres proposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de conclure un contrat avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

| | |
|--|---|
| Montant | 300 000.00 € |
| Durée | 1 an |
| Indice de référence et marge d'Euribor 3 | Euribor 3 mois moyen + 0.90 % (le tout flooré à 0.90 % en cas mois moyenné négatif) |
| Païement des intérêts | Au trimestre |
| Frais de dossier | 0.20 % du montant |
| Commission de non utilisation | Exonération |
| Marge appliquée en cas de retard | Taux d'intérêt en vigueur majoré de 3 % l'an |
| Garantie | Aucune |

➤ BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire indique que le montant prévu à l'article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs du budget annexe eau et assainissement soit 500.00 € est insuffisant pour couvrir les écritures à imputer à cet article.

Il propose de passer les écritures suivantes :

| | |
|---|------------|
| - Art 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs | + 200.00 € |
| - Art 61523 – Entretien, réparations réseaux | - 200.00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de passer la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

➤ CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Afin de faire face à un accroissement de tâches durant la période estivale et pallier les congés du personnel technique, le maire propose de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de cet emploi.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part :

- Projet « Ecole du Socle » : 20 lots ont été pourvus. Travaux estimés à 13 – 13.5 millions HT (fourchette basse)

- Projet « panneau lumineux » : deux propositions ont été reçues, une troisième en attente

Entreprise Primaflex : 19 000 € (même panneau que Laragne-Montéglin et La Roche des Arnauds)

Entreprise Centaure : 23 000 € (même panneau qu'à Veynes)

Frais de maintenance en sus

Réunion prévue le jeudi 23 mai à 16 h avec Océane Tharel, chargée de mission, qui présentera les différents dossiers

L'architecte des bâtiments de France n'est pas opposé à ce projet de panneau lumineux à condition qu'il soit sobre et que la couleur respecte les critères.

Emplacement prévu : montée gauche de la rue Varanfrain à côté des drapeaux

Ce panneau permettra la diffusion d'informations

- Il est prévu de relancer cette année le « concours photos » (première édition en 2023). Ce concours aura lieu pendant les deux mois d'été, puis un jury (adultes et enfants) délibérera sur des critères établis.

Pour rappel, le jury ne connaît pas les auteurs des photos durant ses délibérations, les prix attribués sont à consommer sur Serres.

Thème proposé : Le Sport dans le Serrois.

- Agenda :

- 23 mai : Cinéma le Phoenix – salle des fêtes – 16 h 30 et 18 h 30
- 24 mai au 9 juin : Chantier Jeunes – Poursuite de la calade de la corniche des Marseillais
- 31 mai : Concert à Château-Arnoux – théâtre Durance avec l'orchestre des écoles dont Serres
- 2 juin : Brocante, vide-greniers place de la Liberté ; Thé dansant à la salle des fêtes
- 15 au 16 juin : Salon bien-être et artisans locaux à la salle des fêtes
- 15 au 30 juin : Exposition à l'ex-écomusée, promenade de la Digue : « Jean Moulin » et « Combats de Montclus »
- 21 juin : Fête de la musique avec l'orchestre Calice organisée par le Comité des Fêtes et festival organisé par le CEM
- 19 au 23 juin : Visite des Allemands - Comité de Jumelage
- 21 au 22 juin : en lien avec le CDOS, festival « Triathlon et terroir » sur le site de la base de loisirs de Germanette – Vendredi USEP, Samedi ouvert à tous. Entrée libre.
Nombreuses activités proposées grâce à une augmentation des subventions de l'ANS et du Département : tour d'escalade, pilate, rugby, pétanque, vélo smoothie, stands d'alimentations, concert donné par l'école de musique, activités nautiques (canoë, pédalo, paddle), ...
- 27 juin : Fête des écoles avec ensuite kermesse organisée le 28 juin à la salle des fêtes
- 30 juin : Thé dansant à la salle des fêtes

Mme Jacqueline DENUT fait part d'une exposition sur les « anciennes boutiques » à l'office du tourisme. Inauguration le 1^{er} juin à 11 h.

M. Jean-Marc SIAUD signale une circulation très difficile au niveau du Pont de Pierre ; beaucoup de trafic sur le chemin de Claret avec des trous en formation.

Il est décidé de faire un courrier pour avoir une meilleure information sur les contraintes et obtenir une meilleure signalisation

Mme Mireille DERYCKE informe d'une réunion qui a eu lieu avec les responsables du Tennis Club d'Aspres-sur-Buëch afin de reprendre les cours de tennis sur la commune de Serres et permettre la rénovation du terrain de tennis communal. A suivre...

M. Daniel ROUIT informe que l'aire de musculation sera posée dans la semaine au stade.

Mme Véronique ARLAUD évoque un projet en cours de discussion de hangar, équipé photovoltaïque sur un terrain communal route de Méreuil. Ce hangar permettrait, entre autres, l'accueil du matériel des agents communaux et l'accueil du centre de tri de la Poste, simplifiant considérablement le travail des postiers et libérant la circulation rue Varanfrain.

Une rencontre entre les responsables de la Poste et la Mairie a eu lieu. Le projet a été reçu favorablement.

Le DST, M. Cointot, va étudier le projet.

Le maire a rendez-vous avec l'entreprise INEO intéressée par la réalisation du projet.

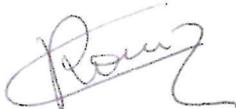
Mme Martine VERA fait part de rumeurs circulant sur l'arrêt des travaux du Pont de Pierre. Le maire répond qu'uniquement la météo défavorable est à l'origine de cet arrêt.

M. Pierre PINERO signale une circulation toujours plus intense et toujours plus rapide sur la route de Méreuil.

M. le Maire répond que la mise en place d'une « route partagée » est à l'étude au niveau du Département soit 2 pistes cyclables et 1 voie centrale de circulation.

Séance levée à 22 h 05

Le Maire



La Secrétaire de séance

